

## TPI DETAREX

**COMPLEXES ACIDES PROFESSIONNEL pour le NETTOYAGE et la  
DESINCRUSTATION des LAITANCES et DEPOTS de CIMENT sur les SURFACES,  
DISSOLVANT des DEPOTS CALCAIRES dans les PISCINES et BASSINS**

### PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

. Préparation en eau déminéralisée, à base à base d'ACIDES MINERAUX, d'agents surfactifs à haut pouvoir mouillant.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 et du 20 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.

### CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ETAT PHYSIQUE	: Liquide.
MASSE VOLUMIQUE	: 1140 g/l +/- 20g/l.
COULEUR	: Ambré à orangée.
ODEUR	: Faiblement acidulée.
REACTION CHIMIQUE	: Fortement acide.
pH pur	: 0,5 environ
pH à 1% DANS L'EAU	: 1,8 environ
INFLAMMABILITE	: ININFLAMMABLE

### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- . Miscible instantanément dans l'eau et en toutes proportions.
- . Produit concentré fortement acide à haute teneur en matières actives, économique.
- . Ininflammable.
- . Détergent, désincrustant, détartrant concentré.
- . Bon pouvoir émulsionnant et pénétrant des dépôts présents sur surfaces à nettoyer.
- . Dissout les tartres, dépôts calcaires.
- . Légèrement moussant aux conditions d'utilisation.
- . Elimine les traces d'oxydes, de rouille sur les surfaces.
- . Détartre, dissout les agglomérats de tartres, dépôts terreux et de carbonates, de rouille, de laitances de ciment sur les carrelages.
- . Dans les conditions et concentrations d'utilisation préconisées, n'attaque pas les joints en caoutchouc, plastiques usuels.
- . Désincruste les dépôts organiques et minéraux également sur les matières plastiques (bacs et matériels en polyéthylène), faïences, surfaces carrelées.
- . Pour les professionnels du bâtiment, carreleurs, dalleurs, services d'entretien des piscines et bassins.

### MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS DE MAINTENANCES ET D'HYGIENE

#### MODES ET DOSES D'EMPLOI

Pour enlever les traces de ciments sur les sols, carrelages, briques	En fonction de l'importance des dépôts et efflorescences et la nature du support, peut être dilué à raison de 1 partie pour 4 à 20 parties dans l'eau froide. Appliquer à l'éponge, pulvérisation, brossage, épandage. Eviter de disperser le désincrustant sur les joints. Procéder à un rinçage complet à l'eau. Vérifier l'efficacité du rinçage par un contrôle de pH à l'aide d'une bandelette contact ou titrage.
Nettoyage du matériel	En fonction de l'importance des dépôts et la nature du support, peut être dilué à raison de 1 partie pour 4 à 10 parties dans l'eau froide. Appliquer par brossage ou au trempé. Laisser agir. Rincer abondamment à l'eau.
Détartrage surfaces	En fonction de l'importance des dépôts de tartre et la nature du support, peut être dilué à raison de 1 partie pour 10 à 50 parties dans l'eau froide. Appliquer à l'éponge, pulvérisation, brossage, épandage. Procéder à un rinçage complet à l'eau.
Dérouillant de surfaces	Utilisation possible à l'état pur ou dilué à raison de 1 partie de produit pour 4 d'eau. Appliquer à l'éponge, pulvérisation, brossage, épandage. Rincer à l'eau complètement. En cas de supports métalliques à dérouiller : protéger les supports de la ré-oxydation de l'air après dérouillage à l'aide d'un phosphatant suivi d'une peinture ou d'une huile de protection grasse ou d'un dégrissant lubrifiant gras ou vernis sec anti-corrosion.

#### RECOMMANDATIONS




**DANGER**  
 Contient de  
 l'ACIDE CHLORHYDRIQUE  
 et de l'ACIDE SULFURIQUE

**H314** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
**H335** Peut irriter les voies respiratoires.  
**P260** Ne pas respirer les vapeurs  
**P280** Porter des gants et des lunettes de protection des yeux.  
**P301 + P330 + P331** EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
**P303 + P361 + P353** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
**P304 + P340** EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
**P305 + P351 + P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
**P501** Eliminer le contenu/récipient dans les déchets industriels spéciaux.

#### Contient

- moins de 5% de : agents de surface non ioniques

#### **PRÉCAUTIONS et CONTRE INDICATION :**

- . Ne pas appliquer sur alliages légers ou inoxydables, alu anodisé, chromes, cuivres ou laiton, etc..
- . Ne pas laisser en contact prolongé avec des surfaces en aluminium. En cas de contact, rincer rapidement.
- . Ne pas mélanger avec des produits alcalins, eau de javel.
- . Dans le cas de surfaces sensibles, effectuer un essai préalable dans un endroit caché afin, d'obtenir compatibilité du produit et concentration de la solution avec le support.
- . **NOTA : Rejets : en cas de fuite ou déversement accidentel vers l'égout, circonscrire l'écoulement et neutraliser à un point compris entre 5.50 et 8.50.**
- . **Produit fortement ACIDE : ne pas utiliser sur métaux en alliages légers, surfaces peintes, matières plastiques et autres surfaces sensibles aux produits acides.**

**Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.**

#### **Extrait conditions de vente :**

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.  
 NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.